



Coordination Syndicale Départementale des Services Publics Territoriaux des Yvelines

24 Rue Jean Jaurès 78190 TRAPPES Mail : csdcgt78@laposte.net

SERVICES PUBLICS : NOTRE BIEN COMMUN

ATSEM

Flash info CGT 25.09.2017

La lutte, ça marche !

Pour rappel, par la lutte nous avons obtenue l'ouverture de négociations en 2017. Suite à ces négociations l'IGA et l'IGEN ont rendu un rapport au ministre fin juillet.

Ce rapport n'est toujours pas rendu public. Le ministre a annoncé que les premières mesures seraient connues à l'automne. Un premier retour a été fait à la CGT...

Un passage au CSFPT le 18 octobre 2017

Trois projets de textes préparés par le gouvernement seront soumis pour avis consultatif au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT).

Ce devait être le cas dès le 27.09.2017, mais le gouvernement n'a pas transmis sa réforme à l'instance consultative de la fonction publique territoriale.

De ce fait, la séance qui devait se tenir à la fin du mois est annulée et l'examen des projets de décrets sur les ATSEM est reporté à la séance suivante du CSFPT, prévue le 18 octobre.

Quelles avancées sur le déroulement de carrière ?

Selon des informations que le ministère de l'Intérieur a récemment communiquées à la CGT, le rapport préconise notamment d'ouvrir un accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise (catégorie C) pour les ATSEM assurant des fonctions d'encadrement et un accès au cadre d'emplois des animateurs (catégorie B) pour les ATSEM désirant s'orienter vers l'animation.

- Ces mesures offriraient des perspectives d'évolution professionnelle aux ATSEM, alors qu'actuellement, toute leur carrière se déroule en catégorie C. Reste à en connaître les modalités...

Pour d'autres informations vous pouvez visionner une vidéo en ligne sur le site de la fédération CGT des services publics
<https://www.cgtservicespublics.fr/spip.php?article12926>

Quelles avancées sur les autres revendications ?

Pour améliorer les conditions de travail des ATSEM, le rapport préconiserait l'élaboration d'une charte entre l'Association des maires de France (AMF) et le ministère de l'Education nationale.

Ce document préciserait les conditions de travail des agents, les mesures de prévention de la pénibilité, ou encore le taux d'encadrement.

Quelle position CGT ?

Pour obtenir une amélioration des conditions de travail, une amélioration du service rendu dans l'intérêt des enfants et des familles, de la qualité éducative et une intervention pédagogique coordonnée, il faut un taux d'encadrement uniforme pour toutes les collectivités.

Cela doit être déterminé par un texte réglementaire et non par une « charte » aléatoire déclinable collectivité par collectivité.

- La CGT est opposée au principe de charte qui serait déclinée collectivité par collectivité et serait donc à géométrie variable sans aucune garantie pour les agents de répondre aux diverses revendications et problématiques posées par la CGT :

Double hiérarchie, pénibilité au travail, 1 ATSEM par classe, formation, précarité de l'emploi, mélange de rôle tel que pallier au manque d'AVS etc. etc...

Nous restons dans l'attente de la publication du rapport complet, de la transmission des projets gouvernementaux concrets avec une vigilance accrue...



Au final, les premières orientations montrent que la lutte a permis enfin de mettre sur la table des discussions les enjeux massifs des ATSEM. Cela a permis de débloquer certains points et en premier lieu la possibilité d'un déroulement de carrière mais reste loin du compte sur les autres aspects, particulièrement sur la revendication d'une ATSEM par classe.

Plus que jamais, il nous faut maintenir la pression pour obtenir de véritable avancées pour les ATSEM. Restons mobilisés !

Mardi 10 octobre, maintenons la pression, tous dans l'action !



Bulletin de contact et de syndicalisation :

Je souhaite : me syndiquer prendre contact avec la CGT

Nom – Prénom :

Service / Collectivité :

Adresse personnelle :

Téléphone : Email :

Bulletin à retourner à la CSD 78 (Coordination Syndicale Départementale des Territoriaux du 78)

Adresse : CSD CGT 78 24, Rue Jean Jaurès 78190 TRAPPES

Mail : Csdcg78@laposte.net